

La Dermopigmentation : Qu'est-ce que c'est ?

La dermopigmentation, également connue sous le nom de maquillage permanent ou tatouage cosmétique, est une technique esthétique qui consiste à implanter des pigments dans la couche superficielle de la peau (le derme) à l'aide d'un appareil spécifique. Elle est souvent utilisée pour recréer des sourcils, intensifier le contour des yeux, redessiner les lèvres ou même camoufler certaines imperfections de la peau (cicatrices, taches, etc.).

Contrairement au maquillage traditionnel, qui se démaquille chaque soir, la dermopigmentation est semi-permanente, avec une durée de résultat pouvant varier entre 5 à 10 ans, selon les types de peau et l'entretien. Elle offre une solution pratique pour celles et ceux qui souhaitent gagner du temps chaque jour en ne devant plus se maquiller.

Cette technique doit être **pratiquée en salon esthétique par des professionnels qualifiés**, qui utilisent des pigments aux normes et des appareils conformes.

L'objectif est de donner un aspect naturel et subtil, en respectant la morphologie du visage et les attentes du client.

Contre-indications à la Dermopigmentation

Bien que la dermopigmentation soit généralement sans risque, certaines personnes peuvent présenter des contre-indications à cette pratique. Voici les principales situations où il est déconseillé d'y recourir :

1. **Allergies aux pigments**
2. **Problèmes de peau** : Les peaux irritées, sensibles, ayant des infections ou des plaies ouvertes ne sont pas adaptées à la dermopigmentation. Cela pourrait aggraver les symptômes et nuire au résultat final.
3. **Maladies de la peau** : Des affections comme le psoriasis, l'eczéma ou la rosacée peuvent interférer avec la cicatrisation et provoquer des complications si il est présent dans la zone.
4. **Troubles de la cicatrisation** : Les personnes ayant des troubles de la cicatrisation (diabète non contrôlé, traitement médicamenteux anticoagulant, etc.) doivent éviter cette procédure.
5. **Femmes enceintes ou allaitantes** : Il est recommandé d'éviter la dermopigmentation pendant la grossesse et l'allaitement.
6. **Problèmes de santé graves** : Toute personne ayant un antécédent de cancer de la peau, de maladie auto-immune ou de traitement médical qui affecte le système immunitaire devrait consulter un médecin avant de se lancer dans la dermopigmentation.
7. **Antécédents de maladies infectieuses de la peau** : Si une personne a des antécédents d'infections cutanées, cela peut entraîner une aggravation de l'état de la peau.
8. **En cas d'antécédent d'herpes** : il est primordial de suivre un traitement anti herpes avant, pendant et après votre **dermopigmentation des lèvres**. Sur prescription de votre médecin.

Questions/Réponses

Q : La dermopigmentation est-elle douloureuse ?

R : La douleur ressentie durant la dermopigmentation varie d'une personne à l'autre, mais en général, elle est très supportable.

Q : Combien de temps dure la dermopigmentation ?

R : Les résultats peuvent durer de 5 à 10 ans, selon le type de peau, l'exposition au soleil, les soins apportés et les produits utilisés. Des retouches peuvent être nécessaires pour maintenir l'intensité des couleurs.

Q : Puis-je me maquiller après une séance de dermopigmentation ?

R : Il est conseillé de ne pas appliquer de maquillage sur la zone traitée pendant les premiers jours suivant la procédure afin de permettre une cicatrisation optimale. Vous devrez suivre les conseils de votre praticien pour garantir une bonne guérison.

Q : Y a-t-il des risques d'infection ?

R : Comme pour tout procédé qui implique des aiguilles, il existe un risque d'infection si les règles d'hygiène ne sont pas respectées. Il est donc primordial de choisir un professionnel qualifié qui respecte les normes d'hygiène strictes.

Q : Puis-je me faire une dermopigmentation si j'ai déjà des sourcils tatoués ?

R : Oui, il est possible de faire une dermopigmentation sur des sourcils déjà tatoués, à condition que le tatouage initial soit suffisamment estompé et que la peau soit en bonne condition. Le professionnel pourra évaluer si une nouvelle intervention est possible.

Q : La dermopigmentation est-elle adaptée à tous les types de peau ?

R : Bien que la dermopigmentation convienne à la plupart des types de peau, les peaux extrêmement grasses ou trop sèches peuvent parfois poser des défis. Il est important de discuter avec Amandine pour savoir si cette technique est adaptée à votre type de peau spécifique.

Après la dermopigmentation ?

Appliquer un baume after care 2 fois par jours pendant 10 jours (disponible chez holisea)

Ne pas toucher ou gratter la zone traitée : Évitez de toucher la zone avec les mains, de frotter ou de gratter les croûtes qui pourraient se former. Cela peut entraîner une infection ou un résultat inégal.

Éviter l'exposition au soleil : Ne vous exposez pas directement au soleil pendant au moins 3 semaines après la procédure. La chaleur et les rayons UV peuvent altérer les pigments et provoquer une décoloration prématurée.

Ne pas se maquiller sur la zone traitée : Évitez d'appliquer du maquillage ou des produits cosmétiques sur la zone concernée pendant la période de guérison, pour ne pas obstruer les pores ou provoquer des infections.

Éviter les bains de vapeur, saunas, et hammams : La chaleur excessive et la vapeur peuvent perturber la cicatrisation et affecter les pigments. Il est important d'attendre que la peau soit complètement guérie avant de revenir à ces activités.

Ne pas pratiquer de sport intense : Les activités qui font transpirer abondamment peuvent affecter le processus de cicatrisation et provoquer des irritations. Il est recommandé de ne pas faire de sport intense pendant quelques jours après la procédure.

Éviter de se laver le visage avec de l'eau chaude : L'eau trop chaude peut irriter la peau fraîchement tatouée. Privilégiez l'eau tiède et ne frottez pas la zone traitée.

Ne pas appliquer de produits irritants : Evitez l'utilisation de produits contenant de l'alcool, des parfums ou des acides (comme les AHA) qui peuvent irriter la peau.

Ne pas exposer la zone traitée à l'eau de mer ou aux piscines : L'eau chlorée ou salée peut provoquer des irritations et perturber la cicatrisation.

Éviter les traitements de beauté (gommages, peelings) : Pendant la période de cicatrisation, évitez tout autre traitement de peau agressif qui pourrait interférer avec la guérison de la dermopigmentation.